

# CCRS MAG

Juin 2022

n°29

DÉVELOPPEMENT FLUVIAL

Bienvenue en  
**BOURG  GNE**  
**RIVIERA**

ENVIRONNEMENT

**Lancement  
du Portail déchets**

RESTAURATION PÉRISCOLAIRE

**Les défis d'une  
alimentation de qualité**

COMMUNICATION

**Restons  
en contact !**



**Rives de Saône**  
Communauté de Communes

# Édito

Bienvenue dans ce numéro printanier de votre CCRSMag. L'actualité est chargée en cette période. Pour de mauvaises raisons, malheureusement, mais nous ne devons pas nous laisser aller à la sinistrose. Je suis un homme optimiste, je suis convaincu qu'en gardant un esprit positif et de conquête, on parvient toujours à concrétiser ses projets.

Nous sortons à peine d'une crise sanitaire pour retomber dans une crise géopolitique. La guerre aux portes de l'Europe est une situation que nous n'avions plus rencontrée depuis des décennies. Il est normal qu'elle amène beaucoup d'interrogations, surtout dans un contexte de mondialisation ou tous nos échanges économiques sont entremêlés. Un grain de sable dans l'engrenage et tout s'enraye. Mais

soyez convaincus que vos élus qui composent notre conseil communautaire mettent tout en œuvre pour absorber ces turbulences sans impact pour vous tous, nos concitoyens des Rives de Saône. Les augmentations de prix des matières premières et de l'énergie nous contraignent fortement ainsi que nos fournisseurs, mais nos services ont entendu le message et ont su produire un budget ambitieux mais raisonné qui a été adopté à une large majorité lors de notre séance du 13 avril 2022. La pression fiscale ne sera pas accentuée plus qu'elle ne l'a été définie il y a plus d'un an par un groupe de travail constitué de vos élus.

Cela nous a permis de continuer à porter ces projets qui contribueront au rayonnement de notre territoire. Vous avez pu voir sortir de terre le parking gardé sur la commune de Saint-Usage, destiné à accueillir les usagers de la gare d'eau. La requalification des abords de cette gare d'eau est en cours de réalisation, les premiers coups de pelleuse sont en cours à la piscine communautaire au moment où vous lisez ces lignes et la création de l'accueil périscolaire de Saint-Seine-en-bâche

« Je suis convaincu qu'en gardant un esprit positif et de conquête, on parvient toujours à concrétiser ses projets. »

est également sur les rails. Ce sont des travaux qui ont une grande visibilité mais vous trouverez aussi dans ces pages tout le travail réalisé au quotidien par nos services dans les multiples compétences qui sont celles de votre intercommunalité : Économie, Mobilité, Environnement, Tourisme, Enfance-Jeunesse...

Bonne lecture.



**Sébastien Delacour**  
Président de la  
Communauté de Communes  
Rives de Saône

## DANS CE NUMÉRO

Budget 2022	4
Aide à l'installation des entreprises	5
Bienvenue en Bourgogne Riviera	6
Mobilité : ça bouge !	8
Le "Portail déchets" est arrivé !	10
Travaux en cours	12
Nouvelle programmation culturelle	13
Restauration périscolaire	14
Un Chatbot à votre service	16

**Contribuez à la modification du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :**

*<https://jeparticipe.bourgognefranche.comte.fr>*



# Concerts en Rives de Saône

Six concerts se sont tenus à Broin, Saint-Usage, Bonnencontre, Échenon, Brazey-en-Plaine et Seurre.

L'école de musique intercommunale s'est donnée pour objectif de mettre ses élèves en scène. Les prestations publiques sont en effet formatrices dans le développement des compétences

artistiques. Les concerts ont enfin pu reprendre après plusieurs mois d'interruption due à la COVID-19 et ces manifestations variées ont permis d'animer le territoire Rives de Saône.

## PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE DINET DE SEURRE

Le collège de Seurre et l'école de musique intercommunale commencent un partenariat en vue de l'ouverture éventuelle d'une classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique). La mise en place de ce dispositif permettra aux élèves d'avoir une pratique musicale approfondie et de toucher un plus large public.



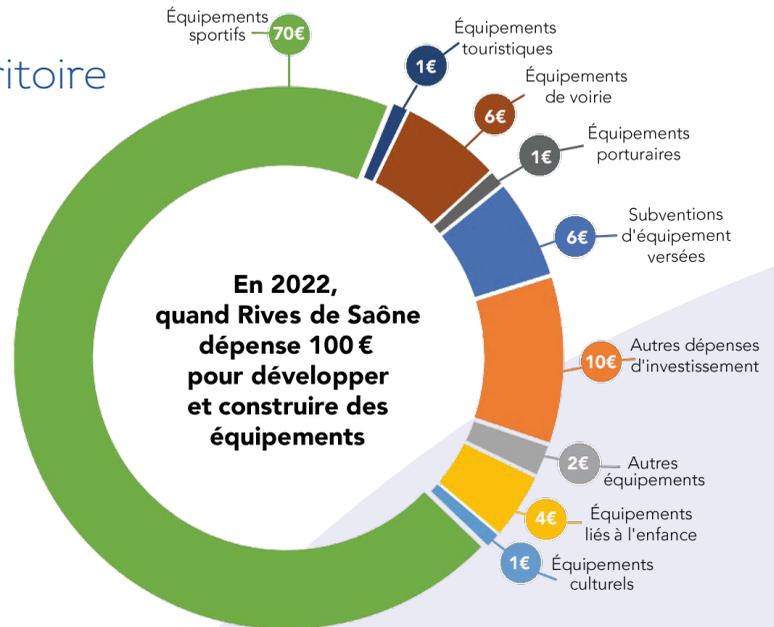
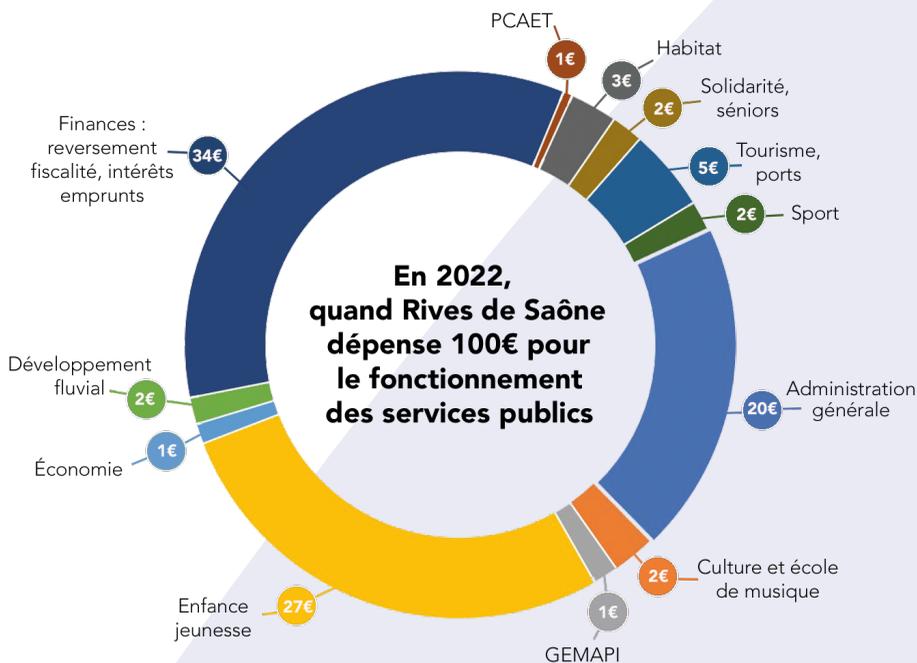


# Budget 2022

S'engager pleinement  
dans l'aménagement  
durable de notre territoire

**En prenant toute sa place dans la relance de l'activité économique et de l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes entend répondre aux besoins des habitants, après deux années de crise sanitaire.**

Grâce à une gestion saine, la Communauté de Communes est en mesure de déployer les ressources nécessaires pour réaliser des aménagements structurants tout en préservant la situation financière de la collectivité. Le budget voté par les élus communautaires le 13 avril 2022 permet ainsi d'assurer un niveau d'investissement de 5,7 M€ en progression de 58 % par rapport au budget 2021, tout en maintenant un haut niveau de service public.



## Fiscalité et emprunt

**Pour financer ses investissements, la Communauté de Communes aura recours cette année à un emprunt de 1,9 million d'euros.**

Une augmentation de la fiscalité locale a également été décidée comme suit :

2020	2021	Évolution
<b>FONCIER BÂTI</b>		
2,03 %	2,44 %	+ 20 %
<b>FONCIER NON BÂTI</b>		
2,48 %	2,98 %	+ 20 %
<b>COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</b>		
22,45 %	22,90 %	+ 2 %



# Aide à l'installation des entreprises : la Communauté de Communes se mobilise

La Communauté de Communes Rives de Saône accorde aux entreprises souhaitant s'installer ou s'agrandir sur l'une des 38 communes du territoire, dans des conditions définies, une aide à l'investissement immobilier. Les hébergements touristiques peuvent aussi être aidés.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les petites et moyennes entreprises, soit les sociétés de moins de 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas cinquante millions d'euros.

Les porteurs de projets privés portant des projets d'accueil touristique insolite, de reprise ou de création d'un hôtel de tourisme (minimum 2 étoiles), d'accueil touristique pour les itinérances douces, d'accueil de groupe.

## À COMBIEN S'ÉLÈVE LE MONTANT DE LA SUBVENTION ?

L'aide financière de la communauté de communes Rives de Saône s'élève à 10 % du montant hors taxe des dépenses éligibles. Elle est plafonnée à 5 000 € pour les dossiers d'investissement inférieurs à 500 000 € HT et à 10 000 € pour ceux supérieurs à 500 000 € HT.

Le règlement d'intervention complet est consultable sur [www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)

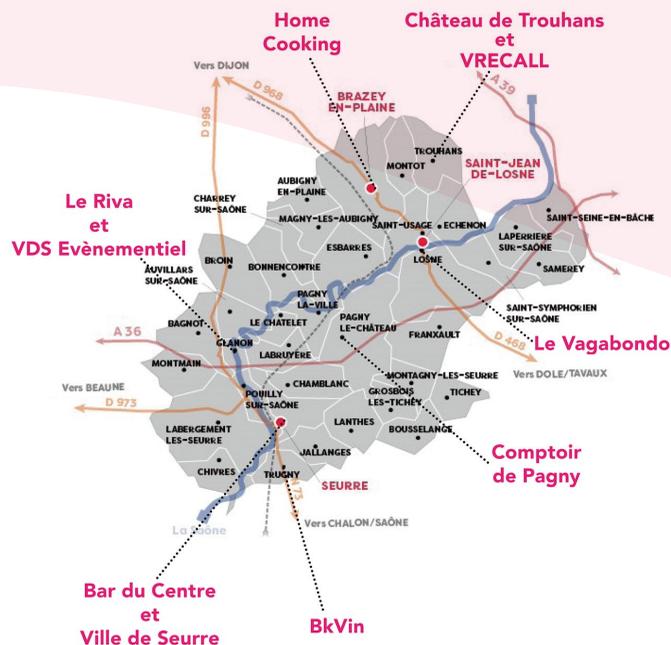


## FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES

### BILAN DES AIDES VERSÉES

Dès le début de la crise COVID, la Communauté de Communes et la Région Bourgogne-Franche-Comté se sont unies pour pouvoir dispenser des aides financières aux acteurs économiques du territoire.

**En 18 mois, ce sont 10 projets et entreprises qui ont été soutenus pour un montant total d'aides de 48 000 €.**





# BOURGOGNE RIVIERA

La nouvelle marque spécialiste du fluvial pour faire émerger le territoire et le rendre distinctif

Cette démarche collective avec les acteurs locaux vise à développer l'attractivité économique, touristique et résidentielle du territoire. 3 objectifs visés : asseoir cette spécificité auprès des Français, conserver la notoriété acquise en tant que pôle fluvial d'excellence à l'international et fédérer en local pour révéler un sentiment d'appartenance.

## ► Phase 1 : diagnostic (printemps 2021)

Les voies d'eau : un fort potentiel sous-exploité et un levier d'attractivité pour le territoire, désignées comme l'élément identitaire de la marque.

## ► Phase 2 : stratégie et action (été 2021)

Capitaliser sur l'imaginaire de la Bourgogne pour positionner le territoire tel son atout fluvial complémentaire. Déployer des déclinaisons par communes et par volets d'attractivité, pour permettre à tous de s'y identifier.

## ► Phase 3 : conception graphique (automne 2021)

Identité visuelle imaginée à partir du code de la navigation, de symboles de l'eau et d'une typographie impactante et identifiable. Prendre le contre-pied de la signification première de "Riviera" en mettant en avant le luxe d'un territoire calme, verdoyant, authentique et passionné.

## ► Phase 4 : création de support de communication (hiver 2021-2022)

Site internet dédié et déploiement de supports promotionnels (guide d'utilisation, kakémonos, flammes, plaquette, goodies).

Pour le lancement lors du Salon Fluvial 2022, ont été créés une exposition aux couleurs de marque, du *street art*, un jeu concours et un stand Bourgogne Riviera.

# CAP: TAINE



## UN PLAN D' ACTIONS À COURT, MOYEN ET LONG TERME POUR FAIRE VIVRE LA MARQUE

Un réseau  
d'ambassadeurs  
locaux, collectif  
dynamique et engagé

Acteurs publics, privés, associatifs de domaines divers réunis autour de cette démarche pour porter les valeurs, les atouts et le potentiel du territoire via ce marqueur identitaire. Capitaine ou matelot, ils représentent le tissu économique local.

En savoir plus :  
<https://bourgogne-riviera.fr/>  
rubrique "Ils se sont engagés !"

Développer l'image et la  
notoriété du territoire  
par une communication  
séduisante

Supports et kit de communication créés pour permettre à tous ceux qui le souhaiteraient de s'approprier la marque. Représentation, prises de parole sur des salons, campagnes de promotion et partenariats seront mis en place pour valoriser le territoire à l'endogène et l'exogène.

Animer et rendre visible  
l'ADN fluvial sur le territoire  
tel un fil conducteur  
identitaire

Parcours scénographique avec des lieux totem, des œuvres/objets d'art, manifestations existantes et nouvelles et commercialisation d'un pack touristique fluvestre sont des pistes de réflexion envisagées à moyen et long terme.

 SITE INTERNET OFFICIEL  
<https://bourgogne-riviera.fr>

COURRIEL  
[contact@bourgogne-riviera.fr](mailto:contact@bourgogne-riviera.fr)

MATE  
LOT



## SALON FLUVIAL 2022

Plus d'une vingtaine d'exposants  
les 16 et 17 avril

Venus de toute la France et au-delà, ils représentaient divers métiers liés au fluvial : construction, vente, location de bateaux, tapisserie, ébénisterie, etc. Une filière riche de découvertes, de savoir-faire et d'emplois.

Enfin, VNF et l'entreprise Inoval ont mené une conférence sur l'expérimentation scientifique sur la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne pour lutter contre le Myriophylle hétérophylle : <https://www.vnf.fr/vnf/> rubrique "Actualité du 12 avril 2021".

Sous le soleil de printemps cette édition 2022 est une véritable réussite pour les exposants nouveaux comme fidèles. Tous ont rempli leurs objectifs. Les novices de la navigation comme les plus aguerris ont pu en savoir davantage sur les actions et acteurs mobilisés autour du 1<sup>er</sup> pôle fluvial de France.





# MOBILITÉ : ÇA BOUGE !

## Schéma directeur des **mobilités durables** de Rives de Saône

Depuis 2020, la Communauté de Communes est engagée dans la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et réfléchit sur la problématique des déplacements sur le territoire. **Elle lance la réalisation de son Schéma directeur des mobilités durables (aussi appelé "Schéma mobilité") pour travailler au développement de solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (vélo, marche, covoiturage, transports collectifs, train, etc.) et permettre aux différents acteurs du territoire de pouvoir les utiliser.**

Le Schéma mobilité a pour objectifs de :

- définir un réseau d'itinéraires piétons et cyclables, cohérent, lisible, attractif et sécurisé,
- relier les communes et centres-bourgs du territoire,
- développer des services complémentaires pour favoriser l'usage des mobilités alternatives (ex : covoiturage) et des modes actifs (vélo, marche à pied),
- travailler les continuités avec les territoires voisins,
- communiquer sur les actions et sensibiliser la population et les acteurs du territoire.

La démarche s'étendra pour sa première phase, jusqu'à l'automne. S'en suivra une phase de propositions en fin d'année jusqu'à l'adoption d'un plan d'actions à la fin du printemps 2023.

**Il est essentiel que les habitants et les acteurs du territoire prennent part à cette démarche.** C'est pourquoi, vous pourrez donner votre avis et participer à l'enquête en ligne sur les pratiques de déplacements et les enjeux de mobilité rencontrés au quotidien. Elle sera complétée par des ateliers, une enquête sur le terrain, et une cartoparty qui vous permettra de localiser vos besoins, vos souhaits d'aménagements, les points noirs sur vos trajets, et pourquoi pas, vos astuces et passages dérobés...

Nous comptons vivement sur votre participation et votre collaboration et nous vous en remercions par avance.

*Cette étude est cofinancée par l'Ademe, le Conseil Départemental et la Banque des Territoires.*

## VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AGIR, À VOUS DE BOUGER !

Retrouvez toutes  
les informations sur  
[www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)  
onglet "aménagement  
du territoire",  
rubrique "mobilité".



# À **vélo** tout est plus beau

## LES ENFANTS SENSIBILISÉS À LA **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Gilet jaune sur le dos, casque sur la tête, les enfants du périscolaire de Franxault et du centre de loisirs de Pagny-le-Château ont participé ces dernières semaines à des stages de "Savoir rouler à vélo". Circuits cyclables, jalonnés de panneaux de circulation, de passages piétons, d'obstacles en tout genre... les jeunes cyclistes ont pu prendre en main leur vélo avant de s'élancer sur les bords de Saône, sous la houlette de M. Gilles, moniteur fédéral et membre du club cyclo de Saint-Usage, à l'occasion d'une sortie réalisée en autonomie et en toute sécurité.



## DES **VAE** À DISPOSITION À L'ESPLANADE

Afin d'inciter au développement des mobilités douces du quotidien, la Communauté de Communes a acquis, avec le soutien financier du Conseil Départemental, des vélos à assistance électrique (VAE) assemblés en Côte-d'Or. Ils sont disponibles à la location à l'Esplanade des Itinérances (Office de tourisme Rives de Saône à Saint-Jean-de-Losne). En complément de la flotte de vélos traditionnels, l'OT propose désormais une dizaine de vélos à assistance

électrique 16 et 18 pouces ayant une autonomie de 80 km. Les VAE sont très simples d'utilisation, sans dérailleur, le compteur permet de varier l'assistance selon les difficultés de la route. Les moteurs plus puissants sont adaptés pour l'attelage des petites remorques destinées au transport des enfants.

**VTC adultes à la demi-journée, journée ou semaine.**  
**Caution de 800€ par VAE sous forme de réserve par carte bancaire.**



**Location à partir de 22 € pour 1 heure.**  
**Plus de tarifs sur [www.saone-tourisme.fr/je-suis-sur-place/activites-de-pleine-nature/cyclotourisme/location-de-velo/](http://www.saone-tourisme.fr/je-suis-sur-place/activites-de-pleine-nature/cyclotourisme/location-de-velo/)**



*Une installation réalisée à Saint-Jean-de-Losne, par la commune, dans le cadre du groupement de commande.*

## DE NOUVEAUX **STATIONNEMENTS** POUR LES VÉLOS

La Communauté de Communes poursuit son déploiement avec l'installation de nouveaux mobiliers urbains dédiés au stationnement vélo. Ce sont près de cinquante arceaux vélos qui ont été installés sur le territoire aux abords des sites communautaires. Un groupement de commande a été proposé aux communes pour profiter d'économies d'échelle et permettre une homogénéité du matériel installé. Ces supports

adaptés en forme de "U" permettent d'attacher le cadre et la roue avant pour plus de sécurité.

À noter qu'une borne de recharge pour vélo à assistance électrique sera installée dans le cadre de l'aménagement réalisé à la gare d'eau à Saint-Jean-de-Losne.

Nous remercions Félix Amiot pour son implication dans ce projet durant son stage à la Communauté de Communes.



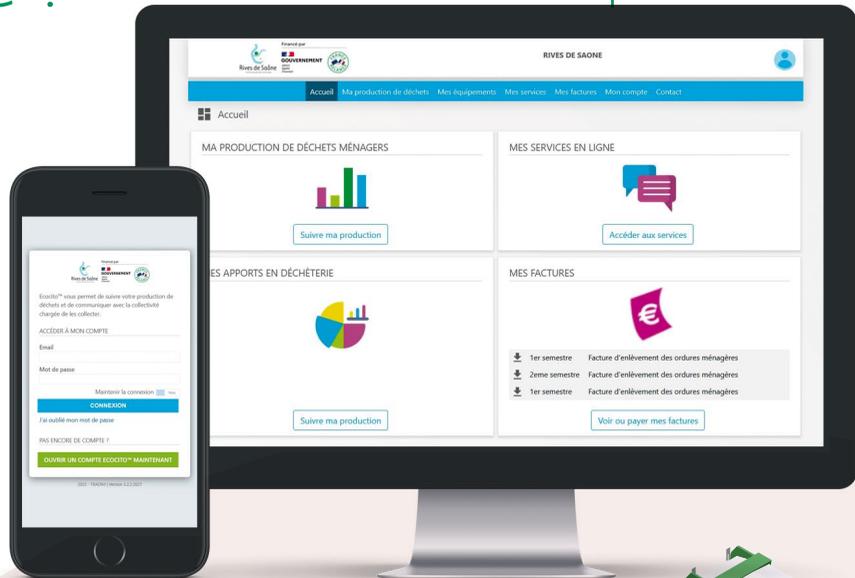
## Des difficultés ?

Un tutoriel "pas à pas" vous attend sur le site internet de la Communauté de Communes, rubrique "Environnement & Déchets", puis "Portail déchets".

[www.rivesdesaone.fr/11491-portail-ecocito.htm](http://www.rivesdesaone.fr/11491-portail-ecocito.htm)

# Le "Portail déchets" est arrivé !

Afin de simplifier vos démarches et contacter quand vous le souhaitez le service Environnement de la Communauté de communes, un Portail déchets pour les usagers est mis en place. Depuis ce portail, demander un composteur, regarder vos levées, payer vos factures ou poser une question devient facile et rapide !



## Comment créer votre compte ?

Rien de plus simple :

- 1 ► Rendez-vous sur l'adresse web : <https://rivesdesaone.ecocito.com>
- 2 ► Cliquez sur "Ouvrir un compte EcocitoTM maintenant" (en bas de la page d'accueil).
- 3 ► Choisissez l'option "J'ouvre immédiatement mon compte"

4 ► Saisissez votre clé d'activation et validez-la. Votre clé d'activation est présente sur votre facture de redevance incitative de 2022.

5 ► Saisissez ensuite votre adresse courriel et un mot de passe. Pour des raisons de sécurité, il faudra reproduire un captcha avant de valider votre demande.

6 ► Valider le courriel reçu pour confirmer votre inscription.



## Extension des consignes de tri

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en Rives de Saône, tous les emballages iront dans le bac jaune de tri !**

Actuellement, la Communauté de Communes se prépare et organise pour permettre le tri de tous les emballages dont les emballages plastiques (pots de yaourts, barquette de beurre...). Le Verre restera collecté en colonnes d'apport volontaires.

# CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



**Annie Gaussens**  
Vice-Présidente en charge  
du cycle de l'eau



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Un Programme pluriannuel d'investissement fixé pour plus de 10 ans !



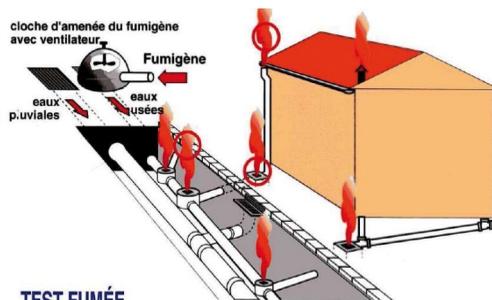
Installation de barres anti-chutes.

La Communauté de Communes travaille depuis deux ans sur un diagnostic complet de ses réseaux d'assainissement et stations d'épurations. Pour rappel, ce sont 112 km de canalisations et 8 stations d'épurations qui sont gérés par l'intercommunalité. Ce travail a été nécessaire car les installations en place sont pour certaines vieillissantes et vont devoir être restaurées et/ou transformées. Les élus ont donc voté un programme pluriannuel d'investissements pour réhabiliter et entretenir ses équipements communautaires. L'année 2022 est consacrée à la mise en sécurité des installations vis-à-vis du personnel exploitant comme des barres anti-chutes sur les postes de refoulement. L'autre axe d'investissement sera la mise aux normes réglementaires des stations d'épuration et déversoirs d'orage.

## UN DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EN CONTINU

Cette analyse se poursuit chaque année par la réalisation de contrôles sur l'ensemble des systèmes d'assainissement :

- à la fumée, qui permettent de déceler les mauvais raccordements d'eaux pluviales,
- au colorant pour vérifier individuellement le raccordement des habitations,
- avec des caméras, directement dans les canalisations, afin de visualiser l'état des canalisations et leurs vieillissements.



### TEST FUMÉE

Ces analyses permettent d'affiner les investissements à programmer chaque année et à les classer en fonction de leurs urgences.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Lancement d'une campagne de mise en conformité des installations autonomes

La Communauté de Communes assure le service public de gestion de l'assainissement non collectif au travers de son délégataire SUEZ Eau France. Ce dernier vérifie toutes les installations autonomes du territoire tous les 4 à 6 ans pour contrôler leur conformité. Si votre installation est non conforme, car dangereuse pour l'environnement

(par exemple, elle rejette directement les eaux usées dans la nature sans les traiter), vous recevrez prochainement un courrier pour vous demander une mise en conformité de votre installation. La première étape avant la réalisation de vos travaux est l'établissement d'un dossier d'instruction auprès de SUEZ (0 977 408 408 - choix 4). À l'issue de

ce dossier, l'entreprise de votre choix pourra effectuer les travaux conformément au dossier d'instruction.

La Communauté de Communes reste à votre disposition pour toute difficulté rencontrée dans le cadre de votre réhabilitation à l'adresse [spanc@rivesdesaone.fr](mailto:spanc@rivesdesaone.fr)



## Les travaux en cours

Plusieurs chantiers ont été menés ou engagés par la Communauté de Communes ces derniers mois.



### AMÉNAGEMENT D'UN PARKING SÉCURISÉ À SAINT-USAGE

Destiné aux touristes et usagers locaux, ce parking de 108 places est idéalement situé tout près de la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne.

Il est entièrement clôturé et sécurisé (vidéosurveillance), et la durée de stationnement peut être ponctuelle, ou sur de plus longues durées, avec des tarifs préférentiels d'abonnements.

Sa gestion a été confiée par la Communauté de Communes à une entreprise spécialisée, dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

### RÉAMÉNAGEMENT QUALITATIF DES ABORDS DE LA GARE D'EAU

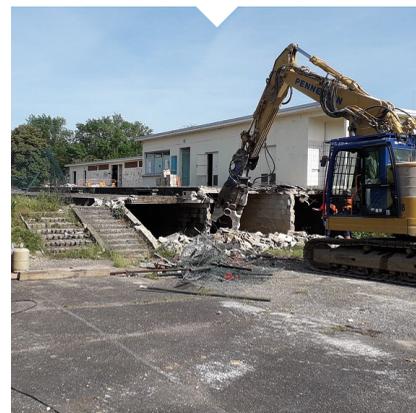
L'espace enherbé entre le chemin de la gare d'eau et la route départementale est en cours de valorisation pour en faire un véritable lieu de détente et de loisirs, pour les touristes et les habitants. Les terrassements et chemins sont terminés, les plantations, mobiliers urbains et structures de jeux seront réalisés à l'automne.

Zones de jeux, parcours de sport, aire de repos et pique-nique, terrain de pétanque et borne de recharge pour les vélos électriques : cette aire de détente sera accessible pour tous vos loisirs.



### RÉHABILITATION DE L'ESPACE AQUATIQUE F.-BONNIN À POUILLY-SUR-SAÔNE

Les travaux ont concrètement démarré début mai, avec les opérations de démolition des plages, et de l'intérieur du bâtiment. Ils se poursuivront pour une durée de 15 mois environ. La réouverture de l'équipement est prévue pour l'été 2024.



### RÉHABILITATION DES PONTONS DU PORT DE SEURRE

Les platelages en bois (planchers de circulation) des 3 pontons du port de Seurre étaient très endommagés, ils ont été remplacés pour la sécurité des usagers.

#### VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE LOCALE ?

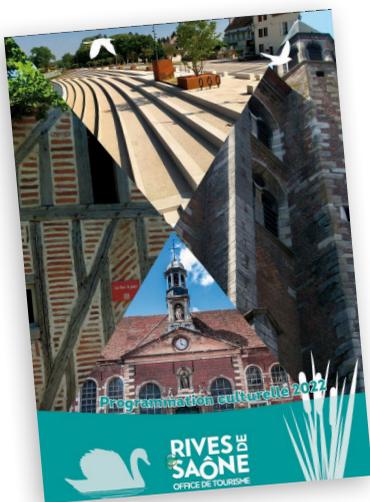
Faites-vous connaître auprès de notre service travaux. Envoyez un mail à [secretariat@rivesdesaone.fr](mailto:secretariat@rivesdesaone.fr) et présentez-nous votre activité !



**Laurence Brébant**  
Vice-Présidente en charge du tourisme,  
du fluvial et de la culture

## NOUVELLE PROGRAMMATION CULTURELLE

La programmation culturelle a débuté au mois de mai avec un panel d'activités proposées par l'Office de Tourisme.



Des activités à l'occasion de manifestations nationales et internationales : la Nuit européennes des Musées le 14 mai, les Journées du patrimoine de Pays et des Moulins le 26 juin, les Journées européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre.

Deux "visites gourmandes" par semaine durant les mois de juillet et août : des visites de ville à Seurre et Saint-Jean-de-Losne les mardis et des sites culturels (Hôtel-Dieu de Seurre et l'Étang Rouge) les jeudis. Elles sont suivies par une dégustation dans un commerce local (Le Faubourg des Saveurs à Seurre et Le Comptoir des Négociants à Saint-Jean-de-Losne).

Des ateliers sur le site de l'Étang Rouge à Seurre (*photo*), réalisés en partenariat avec des artisans et des associations du territoire.



Les visites sont proposées aux individuels et aux groupes constitués.

Programmation d'animations autour du bien-être et du cadre de vie à l'Esplanade des itinérances avec :

- une fois par mois des ateliers d'Art floraux proposés par l'équipe de la boutique Camélia,
- des rendez-vous Yoga du rire ou massage animés par Isabelle "Au Cœur du Soin",
- découverte du tournage sur bois avec Daniel, artisan à Laperrière-sur-Saône.

Réservez en ligne sur [www.saone-tourisme.fr/boutique](http://www.saone-tourisme.fr/boutique)

### SPORT

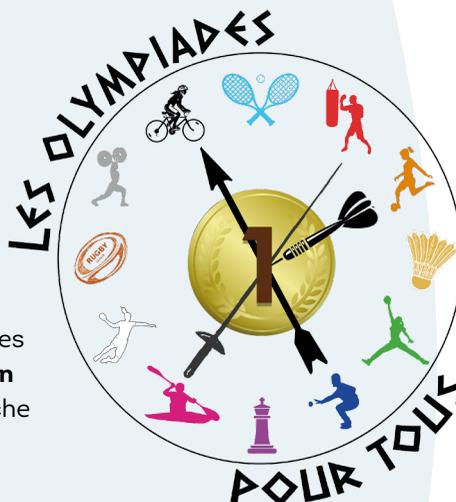


**Martine Déchaud**  
Vice-Présidente en charge des ressources humaines, du monde associatif et sportif, de l'action sociale et de la santé

## Un après-midi pour **tout tester !**

Découvrez la diversité sportive du territoire grâce aux Olympiades pour tous ! Les associations sportives vous donnent rendez-vous à Seurre le **samedi 25 juin de 14 h à 17 h** sur les Terrains de sport, rue de la Perche à l'Oiseau, pour des initiations.

Venez choisir votre nouveau sport pour la rentrée !





*Visite avec les enfants sur le site de l'entreprise SHCB à Longvic.*

## RESTAURATION PÉRISCOLAIRE Les défis d'une alimentation de qualité

**La restauration périscolaire est plébiscitée par les familles du territoire. C'est un service communautaire qui répond à une demande toujours croissante. Depuis 2021, les effectifs de la cantine du midi ont évolué de 3 à 20 % selon les lieux de restauration.**

La restauration périscolaire s'inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté de Communes, par la mise en place d'actions concrètes construites à partir de constats suivants :

- ▶ Un gaspillage alimentaire constaté dans tous les restaurants périscolaires, notamment concernant le pain, les fromages et certains desserts.
- ▶ Une grande disparité constatée dans les goûters des enfants : certains n'ont rien, d'autres trop d'aliments riches en sucre, sel, pauvres en qualité gustative et en apports nutritionnels.
- ▶ Notre volonté de s'inscrire dans la charte du Plan National Nutrition Santé (PNNS)\*.
- ▶ La richesse des producteurs locaux qui sont parfois méconnus des habitants.



**Face à ces constats, plusieurs axes se sont rapidement imposés :**

- 1 / Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants périscolaires.
- 2 / Appliquer la réglementation EGALIM\*.
- 3 / Changer les habitudes alimentaires : aller vers des repas et des goûters plus équilibrés en étant soucieux de l'environnement.
- 4 / Adopter le slogan "Bien manger, bien bouger c'est protéger sa santé".

**2021-2022, année de lancement des projets**

- ▶ Le projet de "Lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets alimentaires" par la mise en place de pesées des déchets et des repas non consommés sur toute l'année 2021-2022 dans chaque site périscolaire du midi. Les résultats sur la réduction des déchets sont notables et remarquables par les enfants et les animateurs.
- ▶ Le projet "Goûter zéro gaspi, 100 % local".

**LES ACTEURS DES PROJETS**

- Les référentes et les responsables de secteurs organisent l'achat des produits et élaborent la composition des goûters en fonction des denrées disponibles et des produits de saison.
- Les équipes d'animation
- Le service environnement
- Le Pays beaunois
- La chambre d'agriculture de Côte-d'Or
- Le Conseil Départemental de Côte-d'Or
- Les producteurs du territoire
- La société SHCB, qui nous fournit les repas du midi

**GOÛTER ZÉRO GASPI, 100% LOCAL**

Concrètement, le projet représente un enjeu environnemental et nutritionnel puisqu'il prend en compte la réduction du gaspillage alimentaire et les besoins de l'enfant au goûter : un produit laitier, un fruit, un aliment plaisir.

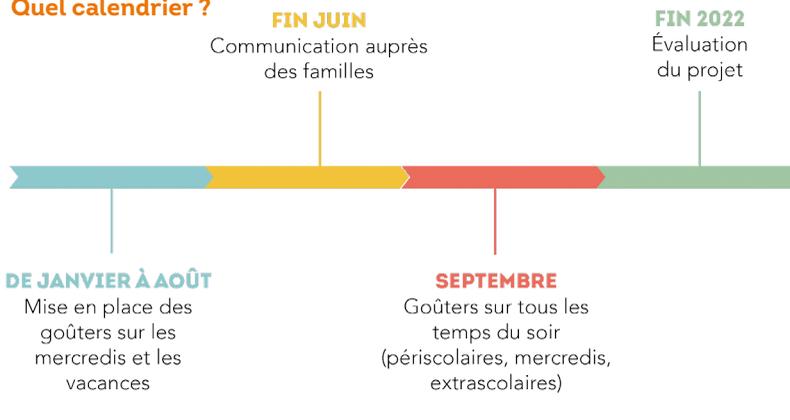
**Comment ?**

La démarche est de valoriser et d'utiliser les produits non consommés sur les repas du midi : pain, fruits, yaourt, fromage emballé, pour constituer la base d'un goûter équilibré, en le complétant avec des produits uniquement locaux, si possible bio: fruits, produits laitiers, miel, pain d'épices, confiture... Cette expérimentation mise en place à partir de septembre 2022 sur les temps périscolaires n'engendrera pas de facturation de goûter aux familles en 2022. Une évaluation sera faite en cours de parcours dès décembre 2022.

**Quels moyens financiers ?**

Le projet est subventionné par le Pays Beaunois dans le cadre du projet alimentaire territorial qui prend en charge l'achat de denrées auprès des producteurs, le financement de sorties pédagogiques (visites de fermes et producteurs locaux).

**Quel calendrier ?**



**Loi EGALIM**

Cette réglementation impose au niveau national 50 % de produit de qualité (dont 20 % de bio) pour les cantines scolaires dès 2022.

**PNNS**

Lancé en 2001, le Programme National Nutrition Santé vise à agir sur l'amélioration de l'état de la santé de la population et à lutter contre l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires.

**Le slogan : "Bien manger, bien bouger, c'est protéger sa santé".**

## RIVES DE SAÔNE DÉBARQUE SUR **FACEBOOK**

Afin de développer ses outils de communication, la Communauté de Communes Rives de Saône lance sa page Facebook ! Rendez-vous sur <https://www.facebook.com/CCRivesdeSaone> et "likez" (aimez) la page pour être informés des informations utiles et pratiques, temps forts, investissement début de chantier, projets...



# Un Chatbot à **votre service**



À compter du 1<sup>er</sup> juillet, un nouvel agent virtuel rejoindra la Communauté de Communes Rives de Saône...

**Vous avez besoin d'une information sur le territoire ?**

Ayez le réflexe  
**[www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)**  
Nos informations sont actualisées quotidiennement !



**Rives de Saône**

Communauté de Communes

15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel  
BP 67 - 21250 Seurre Cedex  
Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39  
[www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)  
Mail : [secretariat@rivesdesaone.fr](mailto:secretariat@rivesdesaone.fr)

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication : Sébastien Delacour.  
Mise en page : Fuglane.

Imprimé selon les normes Imprim'Vert sur un papier fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées durablement.  
Photos : © Communauté de Communes, sauf mentions contraires.

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2022 - ISSN : 1958-508X

**Sa mission ? Répondre à toutes vos questions, à n'importe quelle heure !** Rendez-vous sur [www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr) pour obtenir une réponse rapide, personnalisée et adaptée à vos besoins. Présent sur toutes les pages de notre site internet, il vous permet d'accéder

rapidement et facilement aux différentes informations autour de l'enfance jeunesse, de la collecte des déchets, des aides possibles et toutes autres questions en rapport avec les compétences de Rives de Saône... Posez votre question, notre chatbot répond à tout !